



L'équipe de Soins

Vous accueille et vous informe

Service d'Accueil des Urgences

Professeur DOMINIQUE LAUQUE, Coordonnateur Médical

Docteur JEAN-LOUIS DUCASSÉ, Coordonnateur Médical Adjoint

Hôpital Purpan

Place du Docteur-Baylac - TSA 40031 - 31059 Toulouse Cedex 9

Livret d'informations

PÔLE MÉDECINE D'URGENCES

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE

Madame, Monsieur

Le service d'accueil des Urgences de l'Hôpital PURPAN comprend :

- une unité de consultations d'urgence,*
- une unité d'accueil traumatique,*
- une unité d'accueil médico-chirurgical,*
- une unité de déchocage,*
- une unité d'hospitalisation de courte durée (U.H.C.D.)*

Dans chacune de ces unités vous serez pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier, aide-soignant) qui vous informe en permanence sur le déroulement de la consultation et des soins.

Votre traitement débute aux urgences et sera poursuivi à domicile ou dans le service dans lequel vous serez hospitalisé.

COMPOSITION DU SERVICE

- *Coordonnateur médical*
Pr Dominique LAUQUE

- *Coordonnateur médical adjoint*
Dr Jean-Louis DUCASSÉ

- *Cadre supérieur de santé*
Mme R. DECAP

Secrétariat médical

Tél. 05 61 77 21 15
05 61 77 97 08

Unité de déchocage

- *Responsable médical*
Dr M. OLIVIER
- *Cadre de santé*
Mme J. GUIRAUDIE

Urgences traumatologiques -

Responsable médical
Dr N. LECOULES
- *Cadre de santé*
Mme E. SOULA

Urgences médico-chirurgicales

- *Responsable médical*
Dr S. FERNANDEZ
- *Cadre de santé*
Mr C. NOUZIERES

Unité d'hospitalisation de courte durée (U.H.C.D.)

- *Responsable médical*
Dr M.-H. BASSO
- *Cadre de santé*
Mme J. GUIRAUDIE

Consultations d'urgences

- *Responsable médical*
Dr M. LEPAPE
- *Cadre de santé*
Mme E. SOULA

MISSION DES SERVICES D'URGENCES

- **Accueillir les patient** 24h/24h, adultes et enfants de plus de 15 ans (avec pour ces derniers une autorisation écrite des parents), sans discrimination de race ou de religion,
- **Assurer les soins pour tous** et orienter les patients vers un service spécialisé répondant au problème de santé présenté,
- **Mettre rapidement en œuvre des procédures de diagnostic, de traitement, de surveillance** thérapeutique qui ne doivent pas excéder quelques heures.

Le service d'accueil des Urgences n'est pas :

- un secteur de consultation traditionnel : la gestion des urgences vitales ou fonctionnelles est perturbée par des consultations fréquentes pour des pathologies bénignes qui sont du ressort du médecin de ville,
- un dispensaire assurant des examens complémentaires ou des soins prescrits en ville,
- un centre d'hébergement.

A la Consultation des Urgences votre ordre d'arrivée ne détermine pas votre priorité de prise en charge

Votre Accueil

L'Infirmière Organisatrice de l'Accueil (I. O. A.) :

- recueille les premières informations concernant le motif de votre venue,
- transmet ces éléments et indique le degré d'urgence à l'équipe soignante,
- vous oriente vers l'unité la mieux appropriée,
- renseigne vos proches soit directement, soit en répondant au téléphone.

L'Agent d'Accueil procède à votre enregistrement en fonction des éléments qui lui seront fournis par vous même ou votre entourage. Ces renseignements sont indispensables pour l'établissement de votre dossier médical et de votre dossier administratif.

Nous vous informons que les données vous concernant figurent sur une base informatisée. Vous pouvez demander l'anonymat dès votre admission et/ou en cours d'hospitalisation.

Ré-Orientation éventuelle

L'équipe médicale peut vous proposer une ré-orientation vers d'autres établissements de l'agglomération toulousaine. Ceci afin de répondre au mieux à une rapidité de prise en charge.

Votre Attente

Elle est inévitable et justifiée par :

- l'activité du service qui varie selon la gravité des cas et le nombre de patients arrivant aux urgences,
- l'administration des premiers soins,
- le délai nécessaire à l'obtention des résultats d'examens de laboratoire et des clichés radiologiques,
- l'élaboration du diagnostic qui peut nécessiter l'appel d'un ou plusieurs médecins spécialisés,
- la libération d'un lit dans le service hospitalier dans lequel vous serez transféré.

Votre Famille

Pendant l'examen médical et le déroulement des soins, il est demandé à votre famille d'attendre dans la salle d'attente où des nouvelles lui seront communiquées régulièrement. Dès que cela sera possible, un membre de votre famille pourra être présent près de vous.

Un espace téléphonique et des distributeurs de boissons se trouvent à proximité de la salle d'attente au rez-de-chaussée. Une cafétéria est ouverte de 7h30 à 18h00 en semaine et de 9h30 à 17h00 le week-end.

Un centre d'accueil et d'hébergement des familles d'hospitalisés " Le Laurier Rose " peut vous accueillir.
Contactez le 05 61 77 21 85
(+ possibilité de repas)

Inventaire :

Lors de votre hospitalisation l'équipe soignante procède à un inventaire systématique des effets personnels (vêtements, argent, bijoux, ...). Cet inventaire sera restitué au patient lors de sa sortie.

Votre Sortie

A la sortie des unités d'accueil, de la Consultation et de l'UHCD

- ordonnances, arrêts de travail, rendez-vous de consultations ainsi que divers certificats vous seront remis. Vous partirez avec une lettre de sortie médicale, vos clichés radiologiques ainsi que des conseils de suivi le cas échéant.

Le retour à votre domicile

- les mineurs doivent être accompagnés par un adulte ,
- il peut être effectué en ambulance, VSL ou taxi si votre état de santé le nécessite et **uniquement sur prescription médicale,**
- sans prescription médicale, par tout autre moyen personnel.

Formalités de sortie

Vous devez OBLIGATOIREMENT

remettre votre fiche de sortie à l'accueil qui actualisera votre dossier de prise en charge.

Conseils utiles

Si un certificat médical vous est délivré, il sera judicieux de le photocopier car vous en aurez certainement besoin pour divers dossiers.

Ne venez pas aux Urgences pour :

- faire enlever vos fils ou agrafes,
- faire la prolongation de votre arrêt de travail ou le certificat de reprise de travail ou le certificat final d'accident du travail,
- la poursuite des vaccinations,
- les pansements (sauf sur convocation expresse du médecin du service),
- l'ablation d'un plâtre en fin de traitement,
- le renouvellement ou la poursuite d'une prescription médicale,

Ces missions sont celles de votre médecin généraliste ou du spécialiste que vous pouvez consulter sur rendez-vous.

Ils sont et restent vos médecins référents.

SERVICE SOCIAL

Vous pouvez bénéficier de l'aide du service social des urgences présent du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h00.

Le service social peut répondre à vos demandes d'ordre social :

- aides à domicile pour les personnes dépendantes,
- isolement familial, social,
- difficultés financières,
- conflits familiaux,
- agressions de toutes natures (violence conjugale, autres ...),
- problèmes de couvertures sociales,
- dépendances (alcool, toxiques ...),
- perte de domicile,
- difficultés socio-professionnelles.

PSYCHOLOGUE

Une psychologue est présente tous les jours de la semaine (9h - 17h). N'hésitez pas si vous en ressentez le besoin à demander à la rencontrer. Vous pouvez aussi la contacter au 05 61 77 97 36.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital. L'usage des téléphones portables est également défendu.

CHARTRE DU PATIENT HOSPITALISÉ

Vous pouvez consulter la Charte du Patient Hospitalisé dans le livret d'accueil du patient remis lors de votre arrivée.

Hôpital Purpan

Place du Docteur-Baylac
TSA 40031
31059 Toulouse Cedex 9

Conception

S.A.U.
Purpan

Conception graphique/réalisation (septembre 2006) - Mise à jour août 2012

Direction de la Communication/Édition des Hôpitaux de Toulouse

Impression : Centre de Reprographie du CHU de Toulouse

© 2006, CHU Toulouse - 2, rue Viguerie - TSA 80035 - 31059 Toulouse Cedex 9